

Date de dépôt: 12 octobre 2006

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. André Reymond : Le Conseil d'Etat craint-il un « burn out » pour la nouvelle cheffe de la Police?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 21 septembre 2006, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Le Conseil d'Etat craint-il un « burn out » pour la nouvelle cheffe de la Police?

M. Urs Rechsteiner a malheureusement demandé de ne pas être confirmé dans sa fonction de chef de la police pour des raisons de santé. Dans sa demande, cet excellent serviteur de l'Etat espère pouvoir rester au sein de l'Etat-Major de la police. Or, selon la LPol, aucune place n'est disponible avant plusieurs années. Depuis le 1er août, c'est Madame Monica Bonfanti qui est la cheffe de la Police. Rappelons que cette dernière dispose déjà d'un chef de la police adjoint.

En conséquence, je demande au Conseil d'Etat de m'indiquer :

Est-ce qu'un arrêté de nomination a été pris pour M. Rechsteiner ou s'agit-il d'un arrangement à l'amiable et pour combien de temps ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Par arrêté du 22 août 2006, le Conseil d'Etat a réintégré Monsieur Urs Rechsteiner dans la fonction d'officier de police, avec effet au 1^{er} août 2006 (art 6, al 1, lettre d de la loi sur la police, du 26 octobre 1957).

En cette qualité, Monsieur Urs Rechsteiner est rattaché à l'état-major de la police et chargé de missions stratégiques qui lui sont confiées par la cheffe de la police, qu'il fait bénéficier de son expérience et de ses compétences.

La nouvelle orientation de la carrière de Monsieur Urs Rechsteiner est intervenue en accord avec tous les intéressés et sert au mieux les intérêts du Corps de police.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Pierre-François Unger